

**Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de Mme Bernadette Nelissen intitulé :
« Pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre-ville de Nyon »**

Nyon, le 24 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de Mme Bernadette Nelissen « Pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre-ville de Nyon » s'est réunie le mercredi 19 septembre. Elle était composée de Mmes Roxane Faraut Linares et Bernadette Nelissen, ainsi que MM Sejdja Ajvazi, Victor Allamand, Sacha Soldini en remplacement de Monsieur Henrique Azenha, Laurent Miéville et David Lugeon, président et rapporteur. Monsieur Philippe Glasson était absent.

La discussion a essentiellement tourné autour du trafic de drogue, dont la population parle beaucoup ces derniers temps et qui représente un sérieux problème dont les solutions ne sont pas simples à dégager. Toutefois, les deux autres problématiques soulevées n'ont pas été oubliées par la commission, qui estime qu'elles doivent être pensées de manière distincte les unes des autres.

Il s'est avéré très rapidement que la totalité de la commission était pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude quant à son éventuelle efficacité et sa faisabilité tant juridique que pratique. Certains membres de la commission sont convaincus de la pertinence de la mesure proposée, c'est-à-dire l'interdiction de périmètre. D'autres estiment que la résolution permettrait une amélioration, mais restent très sceptiques sur la mise en pratique d'une telle mesure vu la problématique liée notamment aux ressources des forces de l'ordre. D'autres encore sont moins convaincus ou plus sceptiques, mais estiment que la proposition vaut la peine d'être réfléchie et qu'elle peut engager des pistes de réflexion sur ce problème épineux.

De fait, la commission est unanimement favorable au renvoi à la Municipalité pour étude, mais se permet d'émettre quelques pistes de travail :

- La première est un accompagnement massif d'information à la population, notamment aux enfants. Certains d'entre eux sont en effet convaincus que chaque personne de couleur noire à Nyon est un drogué. Les amalgames xénophobes sont dès lors extrêmement savonneux et l'on souhaite que l'étude de la faisabilité de la mesure soit accompagnée d'une volonté d'information très prononcée.

- La deuxième est de bien déterminer la question du périmètre : doit-il s'agir d'un périmètre par quartier ou carrément toute la ville ? Il est en effet délicat de penser qu'une interdiction de périmètre ne déplacera pas le problème ailleurs. Le but sera-t-il donc

- d'éloigner le trafic et la consommation de drogue des écoles et des crèches ?
- de faire en sorte que Nyon ne soit pas (ou ne soit plus) un lieu facile pour le trafic ?

La commission est d'avis que les deux objectifs sont à rechercher, mais que le niveau de l'interdiction de périmètre aura des conséquences qu'il s'agit d'évaluer très précisément par l'étude de ce postulat. D'autre part, la nécessité d'engager des forces de police importantes dans le processus, quel qu'il soit, n'échappe pas aux commissaires, qui se rendent bien compte de l'importance de cet élément purement quantitatif : des quartiers de certaines villes ont été débarrassés de ces soucis uniquement par une présence importante de véhicules de police quotidienne.

- La troisième est une volonté de se pencher sur des mesures non seulement à l'encontre des dealers, mais aussi des consommateurs. Même si ce problème est davantage du domaine de la législation, une partie de la commission est convaincue que l'acheteur pris en flagrant délit ne subit pas de peine assez lourde pour dissuader les gens et casser ce trafic. On évoque donc cette question tout en sachant que ce domaine appartient à la législation fédérale, ce qui limite les possibilités d'actions nouvelles propres à notre commune.

Conclusions:

Même si l'efficacité et la faisabilité de la mesure proposée restent encore floues pour plusieurs membres de la commission, cette dernière est unanimement favorable au renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude de faisabilité juridique et pratique ainsi que réflexion sur le rendement que pourrait engendrer une telle mesure. Elle encourage la Municipalité à faire cette étude en tenant compte des éléments suivants :

- 1) distinction dans cette étude des trois problèmes mentionnés (vandalisme, alcool, drogue).
- 2) comparaison avec ce qui se fait ailleurs, notamment dans la ville de Genève où cela a été mis en place, mais aussi dans les pays voisins.
- 3) observation de la cité de Nyon dans son ensemble et non pas seulement pour les quartiers actuellement touchés.
- 4) réflexion sur l'activité de la police vis-à-vis de la sécurité, notamment en regard de l'acheteur et non pas seulement du revendeur.
- 5) prévention et information importante à la population, notamment dans les classes d'école.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de Mme Bernadette Nelissen « Pour que cessent le vandalisme, la consommation abusive d'alcool et le trafic de drogue sur les places de jeux et parcs publics du centre-ville de Nyon »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Mmes Roxane Faraut Linares
Bernadette Nelissen
MM Seijdja Ajvazi
Victor Allamand
Laurent Miéville
Sacha Soldini
David Lugeon, président et rapporteur